

								
Délibération n°16	Conseil Municipal du 14 décembre 2020							
Pôle Tourisme «Corderie»	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires							
<p>Le Lundi Quatorze Décembre deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <table border="1" data-bbox="164 712 496 1196"> <tr> <td>Date de convocation : 07/12/2020</td> </tr> <tr> <td>Membres présents : 28</td> </tr> <tr> <td>Membres ayant donné pouvoir : 2</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) excusé(s) : 1</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) non excusé(s) : 2</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants : 30</td> </tr> <tr> <td>Affiché le 16/12/2020</td> </tr> </table> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame TILLIER Nathalie, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoins, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Madame Justine GOSSELIN, Madame Sophie DENEUX, Madame NEMPONT Marine, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 30</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur HURTREL Grégory</p>		Date de convocation : 07/12/2020	Membres présents : 28	Membres ayant donné pouvoir : 2	Membre(s) excusé(s) : 1	Membre(s) non excusé(s) : 2	Nombre de votants : 30	Affiché le 16/12/2020
Date de convocation : 07/12/2020								
Membres présents : 28								
Membres ayant donné pouvoir : 2								
Membre(s) excusé(s) : 1								
Membre(s) non excusé(s) : 2								
Nombre de votants : 30								
Affiché le 16/12/2020								
Objet : Tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 1 ^{er} janvier 2021								
Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint.								
Synthèse de la délibération :	Le conseil municipal doit délibérer pour adopter les tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 1 ^{er} janvier 2021							

Vu la Commission n°3 « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer en date du 25 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter l'ensemble des tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 tels qu'annexés à la présente délibération.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 16 Décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.